



publiques.

Le collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

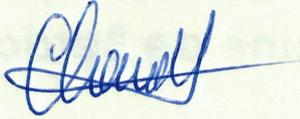
(Suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Berdorf, le 27 septembre 2023

Le secrétaire,

(Contreseing art. 26 loi communale)



Le bourgmestre



**Voirie normale en agglomération**

**Chantier sur une chaussée à 2 voies**

**Signalisation**



1) les balises et les barrières sont complétées par des lampes unidirectionnelles (délimitations frontales) et bidirectionnelles (délimitation latérale)

